

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

octobre 2010 • numéro **2**

ÉLEVAGE / VIANDES



LA GÉOGRAPHIE DES FILIÈRES BOVINES FRANÇAISES

**Étude de la répartition
des cheptels femelles
et mâles**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr



Les données de la BDNI (base de données nationale d'identification) sont une source d'informations clés sur le cheptel bovin. Traitées mensuellement et à l'échelle départementale, elles permettent d'obtenir une image précise des effectifs, par âge, sexe et race. Le but de cette note est de décrire, de manière détaillée et objective, la répartition du troupeau de femelles reproductrices ainsi que des mâles, allaitants d'une part, laitiers d'autre part, à divers stades de production. Cette note est illustrée par huit cartes qui synthétisent l'information présentée : trois portent sur le cheptel de femelles reproductrices et cinq concernent les cheptels de mâles.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES PARTIES 2 ET 3

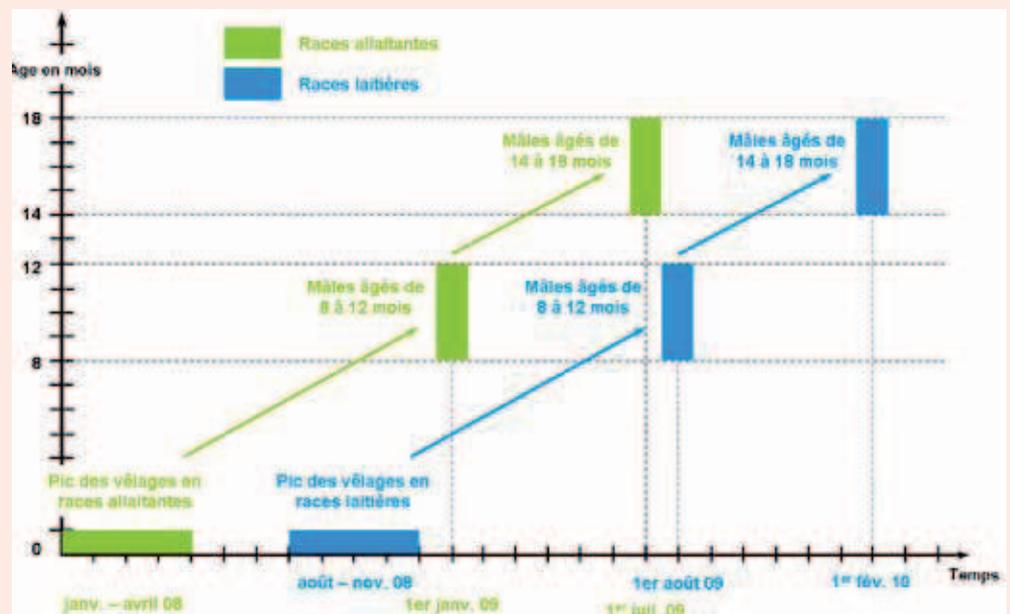
Dans ces deux parties, l'objectif est double :

- Mettre en évidence la localisation du cheptel à un moment donné. Pour cela, deux catégories d'âge sont pertinentes à étudier : les mâles de 8 à 12 mois, qui correspondent à des bovins maigres en élevage, et les mâles de 14 à 18 mois, qui sont des bovins en cours d'engraissement dans les exploitations françaises.
- Suivre le devenir des veaux nés lors des pics de vêlages de chaque type racial, notamment entre les stades 8-12 mois et 14-18 mois. Pour cela, deux types de variables ont été utilisés :
 - la différence entre les deux catégories d'âge sélectionnées fournit le solde des échanges de bovins mâles de chaque région et met en évidence le sens des flux ;
 - le ratio « bovins présents dans la région / bovins présents en France » permet de connaître la position de chaque région dans la hiérarchie nationale, aux deux stades étudiés. Cette donnée permet de définir les spécialisations des régions, soit plutôt vers le naissage et l'exportation, soit plutôt vers l'engraissement.

Ce travail a été réalisé, d'une part, pour les mâles allaitants et, d'autre part, pour les mâles laitiers.

Le graphique ci-contre explique le choix des périodes choisies pour cette étude :

- les veaux allaitants, nés lors du pic des vêlages de janvier à avril 2008, sont âgés de 8 à 12 mois au 1^{er} janvier 2009 et de 14 à 18 mois au 1^{er} juillet 2009,
- les veaux laitiers, nés lors du pic des vêlages d'août à novembre 2008, sont âgés de 8 à 12 mois au 1^{er} août 2009 et de 14 à 18 mois au 1^{er} février 2010.



Le cheptel de femelles de plus de 24 mois : une organisation en deux bassins presque totalement distincts

Effectif du troupeau de femelles de plus de 24 mois au 1^{er} juillet 2009

	Effectifs	
	1 000 têtes	en %
Total femelles :	10 026	100,0 %
Femelles allaitantes	4 992	49,8 %
Charolaises	2 278	45,6 %
Limousines	1 329	26,6 %
Blondes d'Aquitaine	747	15,0 %
Femelles laitières	4 417	44,0 %
Prim'Holstein	2 878	65,2 %
Montbéliardes	806	18,3 %
Normandes	542	12,3 %
Femelles croisées	617	6,2 %

■ Femelles allaitantes
■ Femelles laitières

Source : FranceAgriMer, d'après BDNI

Au 1^{er} juillet 2009, (date qui marque le début de la campagne), le cheptel bovin français compte un peu plus de 10 millions de femelles âgées de plus de 24 mois, c'est-à-dire des femelles appartenant ou destinées à appartenir au troupeau reproducteur (cf. carte 1). Près de 50 % de ces femelles sont de races allaitantes, 44 % de races laitières et les 6 % restantes sont issues de croisements.

La répartition de ces femelles de plus de 24 mois est hétérogène sur le territoire français : deux régions possèdent à elles deux plus de 20 % de ce cheptel (Pays de la Loire et Bretagne), alors que quatre régions accueillent chacune moins de 1 % du cheptel total.

Les deux types raciaux (si l'on exclut les croisées) ont des localisations géographiques bien spécifiques. Un premier bassin, dit « laitier », couvre les régions en périphérie du pays, de la Bretagne jusqu'en Rhône - Alpes, en passant par le nord, à l'exception de la Champagne - Ardenne. Dans

Effectif du troupeau de femelles de plus de 24 mois au 1^{er} juillet 2009, détail par région

	Effectif de femelles	Femelles laitières	Femelles allaitantes
	% du total France	% du total de la région	% du total de la région
Alsace	0,8 %	68,6 %	22,8 %
Aquitaine	4,6 %	28,5 %	68,2 %
Auvergne	9,0 %	31,0 %	63,1 %
Basse-Normandie	7,9 %	68,3 %	20,8 %
Bourgogne	7,1 %	10,2 %	87,3 %
Bretagne	10,2 %	79,8 %	16,5 %
Champagne-Ardenne	2,8 %	45,8 %	45,3 %
Centre	3,4 %	22,2 %	73,8 %
Corse	0,4 %	0,1 %	37,3 %
Franche-Comté	3,2 %	78,0 %	16,9 %
Haute-Normandie	2,8 %	58,6 %	30,4 %
Ile-de-France	0,2 %	46,8 %	46,9 %
Limousin	6,0 %	7,1 %	91,0 %
Lorraine	4,4 %	53,0 %	39,0 %
Languedoc-Roussillon	1,2 %	20,1 %	64,3 %
Midi-Pyrénées	7,4 %	23,5 %	68,4 %
Nord-Pas-de-Calais	3,3 %	64,7 %	27,9 %
PACA	0,3 %	34,3 %	51,4 %
Poitou-Charentes	4,1 %	28,1 %	68,0 %
Picardie	2,6 %	59,2 %	33,9 %
Pays de la Loire	12,4 %	47,0 %	48,0 %
Rhône-Alpes	5,7 %	58,1 %	35,9 %

■ Femelles allaitantes
■ Femelles laitières

Source : FranceAgriMer, d'après BDNI



cette zone, la proportion de femelles laitières est majoritaire et représente entre 50 % et 80 %. Le second bassin, qualifié d' « allaitant », englobe les régions du centre et du grand sud-ouest. La quasi totalité des régions de ce bassin compte plus de 60 % de femelles allaitantes et jusqu'à 90 % pour certaines (Limousin). Deux régions ont une place un peu atypique dans ce paysage : les Pays de la Loire et la Champagne-Ardenne ne présentent pas de spécialisation particulière mais des cheptels de femelles laitières et allaitantes à peu près équivalents. La région Pays de la Loire en particulier, de part l'importance de ses effectifs bovins, figure à la fois dans le bassin laitier et dans le bassin allaitant.

La Prim'Holstein, première race laitière en France, prédomine dans presque toutes les régions, notamment dans les grandes régions laitières (Bretagne, Pays de la Loire, régions du nord) où elle peut représenter plus de 90 % du cheptel laitier (cf. carte 2). La Normande est la race emblématique des régions éponymes ; elle n'y est toutefois pas majoritaire. En outre, elle s'est peu exportée dans les autres régions. La Montbéliarde est la deuxième race laitière de France au niveau des effectifs. Bien adaptée au mode d'élevage extensif, en particulier de montagne, elle est d'abord localisée dans le Jura, le Massif central et les Alpes. On la trouve également dans les autres régions, comme au nord de la France.

Du côté du cheptel de femelles allaitantes (cf. carte 3), une plus grande diversité des races présentes au sein de chaque zone peut être observée. Toutefois, dans chaque région une race prédomine par rapport aux autres. La Charolaise est la première race allaitante en France et dans un grand nombre de régions. À l'exception de la Bourgogne, où les agriculteurs n'élevaient pratiquement que des femelles charolaises (95 %), les autres races allaitantes restent relativement bien représentées dans les régions françaises : c'est le cas en Bretagne, en Normandie, en Pays de la Loire et en Auvergne. Dans le sud-ouest, c'est la Blonde d'Aquitaine qui domine, devant la Limousine. Cette dernière, à la deuxième place au niveau national, est quasiment la seule race élevée dans le Limousin.

À quelques exceptions près, une relative spécialisation des régions peut être observée, en viande ou en lait. Le paysage français tel qu'il apparaît en juillet 2009 a mis des dizaines d'années à se construire et a été la conséquence de diverses évolutions : compétition avec les autres filières animales, mise en place des quotas laitiers (qui a amené les éleveurs à chercher une nouvelle source de croissance de revenus à côté de l'activité laitière, comme en Pays de la Loire), changement du type de cultures menées (maïs ensilage aux dépens de l'herbe, comme en Normandie où la Prim'Holstein a progressivement pris le pas sur la Normande)...

Races emblématiques des principales régions (en % du cheptel total de femelles de plus de 24 mois de la région) et régions emblématiques des principales races (en % des effectifs nationaux de la race considérée)

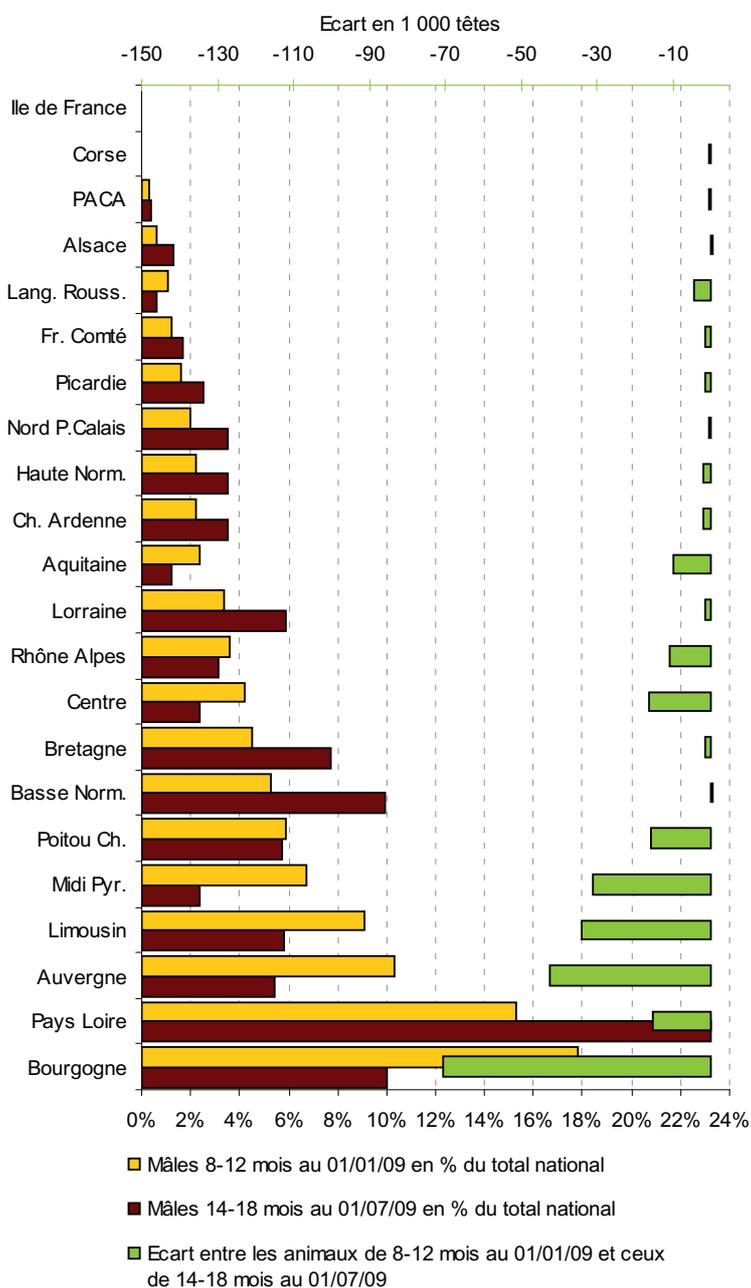
Régions	Races emblématiques		Races	Régions emblématiques	
Pays de la Loire	Prim'Holstein	36,1 %	Prim'Holstein	Bretagne	23,7 %
	Charolaise	22,3 %		Pays de la Loire	15,7 %
Bretagne	Prim'Holstein	66,5 %	Charolaise	Bourgogne	25,9 %
Auvergne	Charolaise	36,1 %		Auvergne	14,4 %
Basse-Normandie	Prim'Holstein	37,2 %	Limousine	Limousin	33,2 %
	Normande	30,0 %		Midi-Pyrénées	14,9 %
Midi-Pyrénées	Limousine	26,8 %	Montbéliarde	Franche-Comté	29,0 %
	Blonde d'Aquitaine	24,9 %		Rhône-Alpes	24,3 %
Bourgogne	Charolaise	82,5 %	Blonde d'Aquitaine	Aquitaine	28 %
Limousin	Limousine	73,2 %		Pays de la Loire	18,1 %
Rhône-Alpes	Montbéliarde	34,2 %	Normande	Basse-Normandie	43,7 %
	Charolaise	27,8 %		Pays de la Loire	19,1 %

Source : FranceAgriMer, d'après BDNI

Le cheptel de mâles allaitants : des zones d'élevage et des zones d'engraissement

Dans cette partie sont utilisées les données de la BDNI, concernant les veaux nés lors du pic des naissances en races à viande, soit de janvier à avril, l'année de référence étant 2008. Ces veaux sont âgés de 8 à 12 mois au 1^{er} janvier 2009 (cf. carte 4) et de 14 à 18 mois au 1^{er} juillet 2009 (cf. carte 5).

Répartition des effectifs de bovins mâles allaitants sur le total national en fonction de l'âge (en %) et écart entre les animaux de 14-18 mois et de 8-12 mois (en 1 000 têtes), par région



Source : FranceAgriMer, d'après BDNI

La répartition des races du cheptel de mâles allaitants de 8 à 12 mois au 1^{er} janvier 2009 correspond globalement à celle du cheptel de femelles allaitantes de plus de 24 mois, détaillée précédemment. Cela laisse supposer que, jusqu'à cette tranche d'âge, les échanges de bovins mâles entre régions et les exportations vers l'étranger ne sont pas significatifs : les veaux sont, pour la plupart, élevés dans la région où ils sont nés.

Quatre grandes régions d'élevage de mâles allaitants se distinguent. Elles accueillent chacune plus de 9 % du cheptel de mâles de 8 à 12 mois :

- la Bourgogne, où la race largement majoritaire est la Charolaise,
- la région Pays de la Loire, qui se caractérise par une grande diversité de races,
- l'Auvergne, qui se concentre sur les Charolais, sans toutefois négliger les autres races allaitantes, notamment les rustiques,
- le Limousin, où les agriculteurs élèvent quasi exclusivement des bovins Limousins.

L'étude de la répartition de ces mêmes animaux, six mois plus tard (mâles de 14 à 18 mois au 1^{er} juillet 2009) montre qu'une réorganisation nette du cheptel de mâles allaitants a été effectuée sur le territoire national.

- Le nombre de mâles de 14 à 18 mois au 1^{er} juillet est pratiquement deux fois moins élevé que celui de mâles de 8 à 12 mois au 1^{er} janvier. L'écart entre ce cheptel de bovins à deux tranches d'âge différentes est négatif et d'environ 250 000 bovins (45 %). Il s'agit d'animaux sortis de France, soit parce qu'ils ont été abattus, ce qui reste toutefois négligeable compte tenu de l'âge encore peu avancé des animaux considérés, soit parce qu'ils ont été exportés en tant que bovins maigres (brouards) pour être engraisés à l'étranger. À deux exceptions près (Alsace et Basse-Normandie), des exportations de mâles se sont produites dans toutes les régions, en proportions plus ou moins importantes toutefois. Des mouvements de mâles entre les régions ont également pu avoir lieu au cours de ces six mois.
- Tous ces flux de bovins ont conduit à une nouvelle hiérarchie dans les régions, en termes d'effectifs présents. Ainsi, trois des quatre principales régions détaillées précédemment - l'Auvergne, le Limousin et surtout la Bourgogne - ont perdu plus de 30 000 bovins mâles. Ces zones sont donc plutôt spécialisées dans l'élevage et l'exportation de brouards, moins dans l'engraissement pour la production de jeunes



bovins. A l'opposé, la proportion de mâles présents en Pays de la Loire a progressé, tout comme en Basse-Normandie et en Bretagne. Ces zones, même si elles exportent des bovins, privilégient plutôt l'activité d'engraissement.

- Dans ces trois régions, le découpage par race a peu évolué en proportion et les trois principales (Charolais, Limousins, Blonds d'Aquitaine) sont représentées. En Pays de la Loire par exemple, les Charolais représentent plus de 60 % des mâles de 14 à 18 mois, mais les éleveurs y élèvent également 10 à 15 % de Limousins et autant de Blonds d'Aquitaine.

Entre 10 et 14 mois, une importante proportion des mâles allaitants élevés en France sortent du territoire. Si l'élevage de broutards allaitants se fait surtout dans les régions du centre de la France, l'engraissement de broutards pour la production de jeunes bovins se concentre principalement dans le grand ouest.

Le cheptel de mâles laitiers : une répartition stable des effectifs au fil du temps

Cette partie concerne les veaux nés lors du pic des naissances en races laitières, soit de août à novembre, l'année de référence étant toujours 2008. Ces veaux sont âgés de 8 à 12 mois au 1^{er} août 2009 (cf. carte 6) et de 14 à 18 mois au 1^{er} février 2010 (cf. carte 7).

De façon similaire au troupeau de femelles laitières, les mâles laitiers de 8 à 12 mois sont situés dans le croissant laitier. Ils restent toutefois plutôt concentrés dans sa partie nord, le cheptel étant en effet très peu développé au-delà de la Franche-Comté. Les plus importantes concentrations de mâles peuvent être observées dans les trois régions de l'ouest (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Bretagne) et en Lorraine (de 10 à 17 % du total selon les régions). Excepté en Franche-Comté, où les mâles de race Montbéliarde sont prédominants, les mâles Prim'Holstein représentent plus de la moitié des effectifs dans toutes les autres zones et jusqu'à plus de 75 % dans les régions du nord-est. Les Normands ont une place non négligeable dans les deux Normandie ainsi qu'en Pays de la Loire.

Peu de changements sur les effectifs de mâles laitiers sont notables six mois plus tard. Agés de 14 à 18 mois au 1^{er} février, leur nombre n'a diminué que de 4 % (soit 10 500 têtes environ). Trois régions ont perdu entre 1 000 et 2 000 têtes (Pays de la Loire, Franche-Comté, Basse-Normandie), les sorties des autres régions restant négligeables. En outre, la localisation de ces mâles sur le territoire national (part dans chaque région) et la répartition des diverses races sont quasiment identiques à ce qu'elles étaient au 1^{er} août.

Cette stabilité de la production montre que les mouvements de mâles laitiers entre 10 et 14 mois sont très marginaux, que ce soit au sein du territoire national ou avec les pays étrangers. Contrairement aux mâles allaitants, les veaux mâles laitiers qui ne sont pas dirigés vers la production de veaux de boucherie sont majoritairement engraisés en France pour la production de jeunes bovins ou de bœufs.

Les abattages de bovins mâles

Plus d'un tiers des abattages français de bovins mâles se concentrent dans deux régions, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie, (cf. carte 8). La Bretagne se place en troisième position, avec toutefois moins de 10 % de l'activité française. A l'opposé, onze régions abattent chacune moins de 3 % des bovins mâles français.

Dans certaines régions, les abattages, se répartissent à parts plus ou moins égales entre les mâles de races laitières et ceux d'origine allaitante. C'est le cas en Basse-Normandie, en Bretagne et en Lorraine où la situation est plutôt équilibrée. Dans les autres régions, c'est une majorité d'abattages en races à viande qui peut être constatée. Ainsi, en Pays de la Loire, trois quarts des mâles abattus sont allaitants et dans les autres régions la part des mâles allaitants atteint, voire dépasse, les 90 %.

Les abattages de bovins mâles en 2009

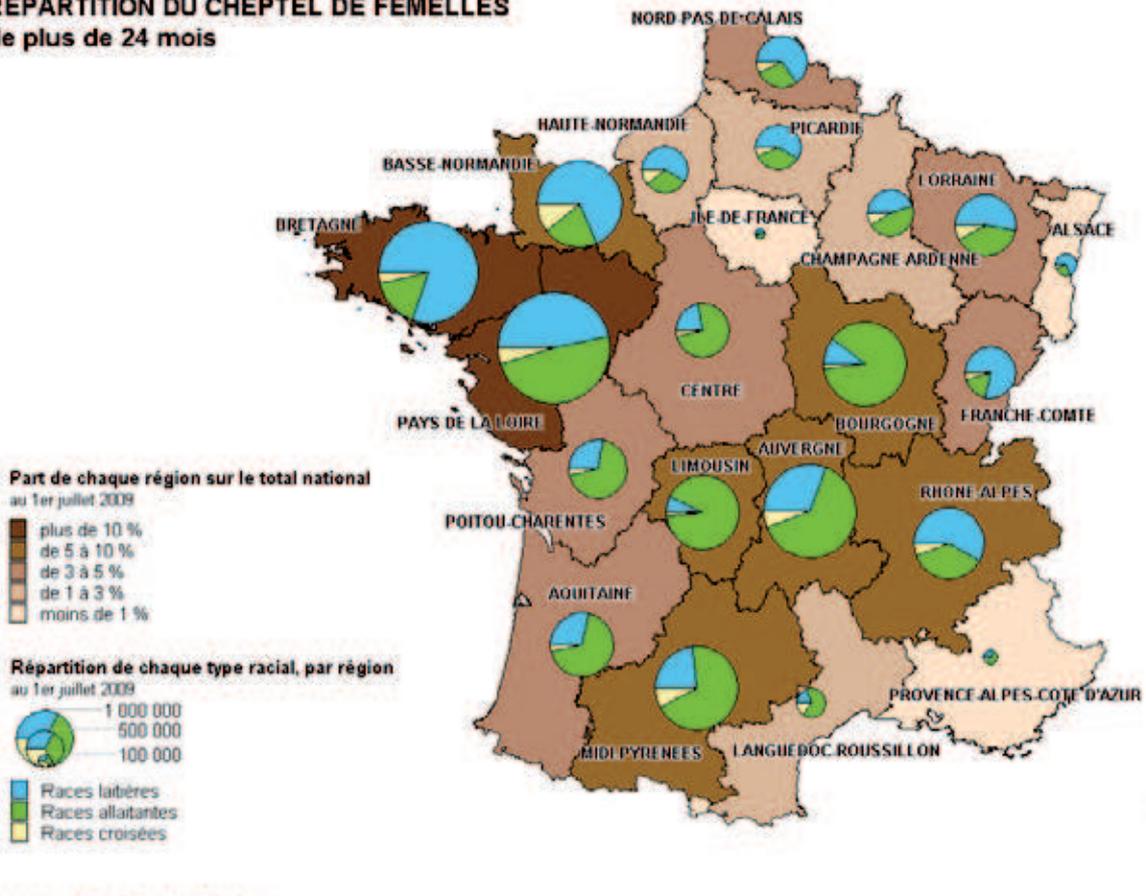
	Mâles allaitants % du total France	Mâles laitiers % du total France	Total mâles % du total France	Mâles allaitants % du total région
Alsace	1,3 %	1,2 %	1,2 %	70,1 %
Aquitaine	2,1 %	0,1 %	1,5 %	97,6 %
Auvergne	3,4 %	0,9 %	2,6 %	89,7 %
Basse-Normandie	11,2 %	19,8 %	13,8 %	56,4 %
Bourgogne	3,7 %	1,1 %	2,9 %	88,5 %
Bretagne	7,4 %	13,0 %	9,1 %	56,5 %
Champagne-Ardenne	4,0 %	6,2 %	4,7 %	59,6 %
Centre	2,3 %	0,4 %	1,7 %	92,2 %
Corse	0,2 %	0,0 %	0,2 %	99,2 %
Franche-Comté	1,7 %	4,0 %	2,4 %	48,3 %
Haute-Normandie	3,9 %	8,8 %	5,4 %	50,5 %
Ile-de-France	0,2 %	0,0 %	0,1 %	92,0 %
Limousin	6,1 %	0,1 %	4,3 %	99,1 %
Lorraine	6,8 %	12,5 %	8,5 %	55,5 %
Languedoc-Roussillon	0,4 %	0,1 %	0,3 %	94,0 %
Midi-Pyrénées	4,1 %	0,4 %	3,0 %	96,1 %
Nord-Pas-de-Calais	3,8 %	5,9 %	4,5 %	59,8 %
PACA	0,2 %	0,1 %	0,2 %	88,4 %
Poitou-Charentes	7,9 %	0,5 %	5,6 %	97,3 %
Picardie	3,1 %	5,1 %	3,7 %	57,9 %
Pays de la Loire	23,6 %	17,7 %	21,8 %	75,3 %
Rhône-Alpes	2,6 %	2,6 %	2,4 %	74,2 %

Source : FranceAgriMer, d'après BDN

■ Bovins mâles allaitants
■ Bovins mâles laitiers

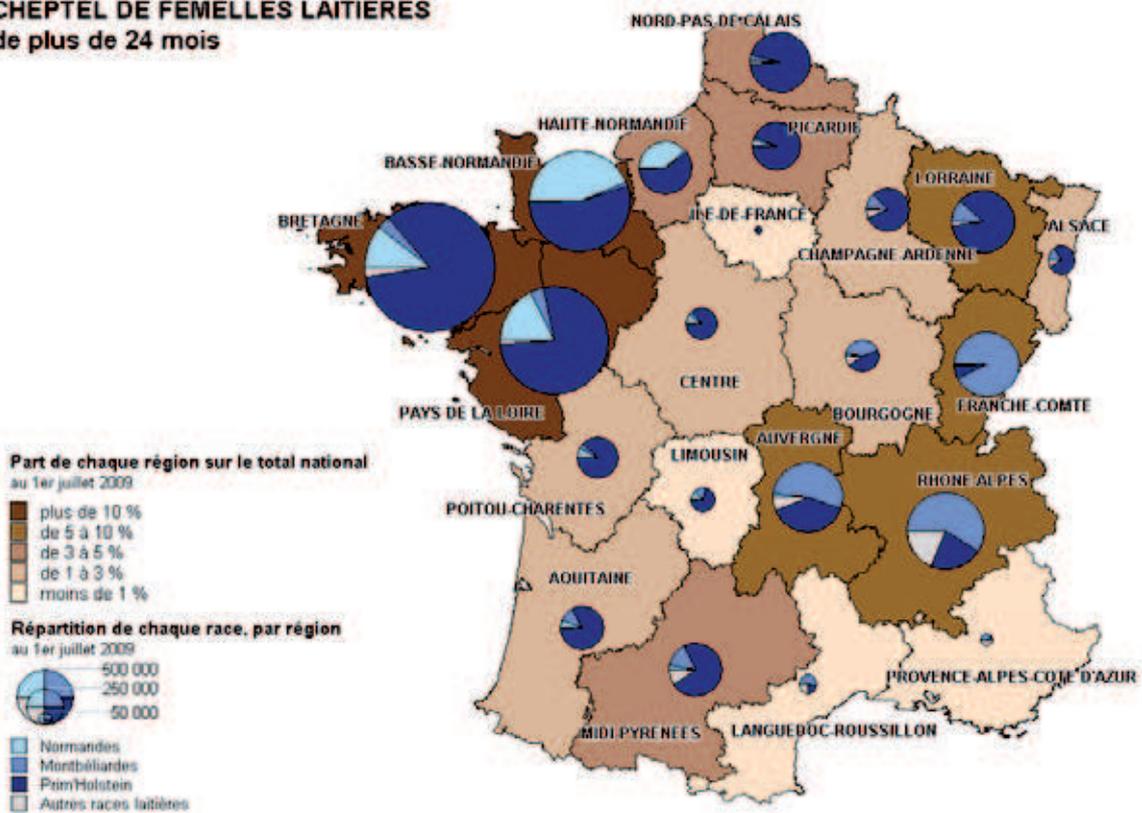


Carte 1 **REPARTITION DU CHEPTEL DE FEMELLES de plus de 24 mois**



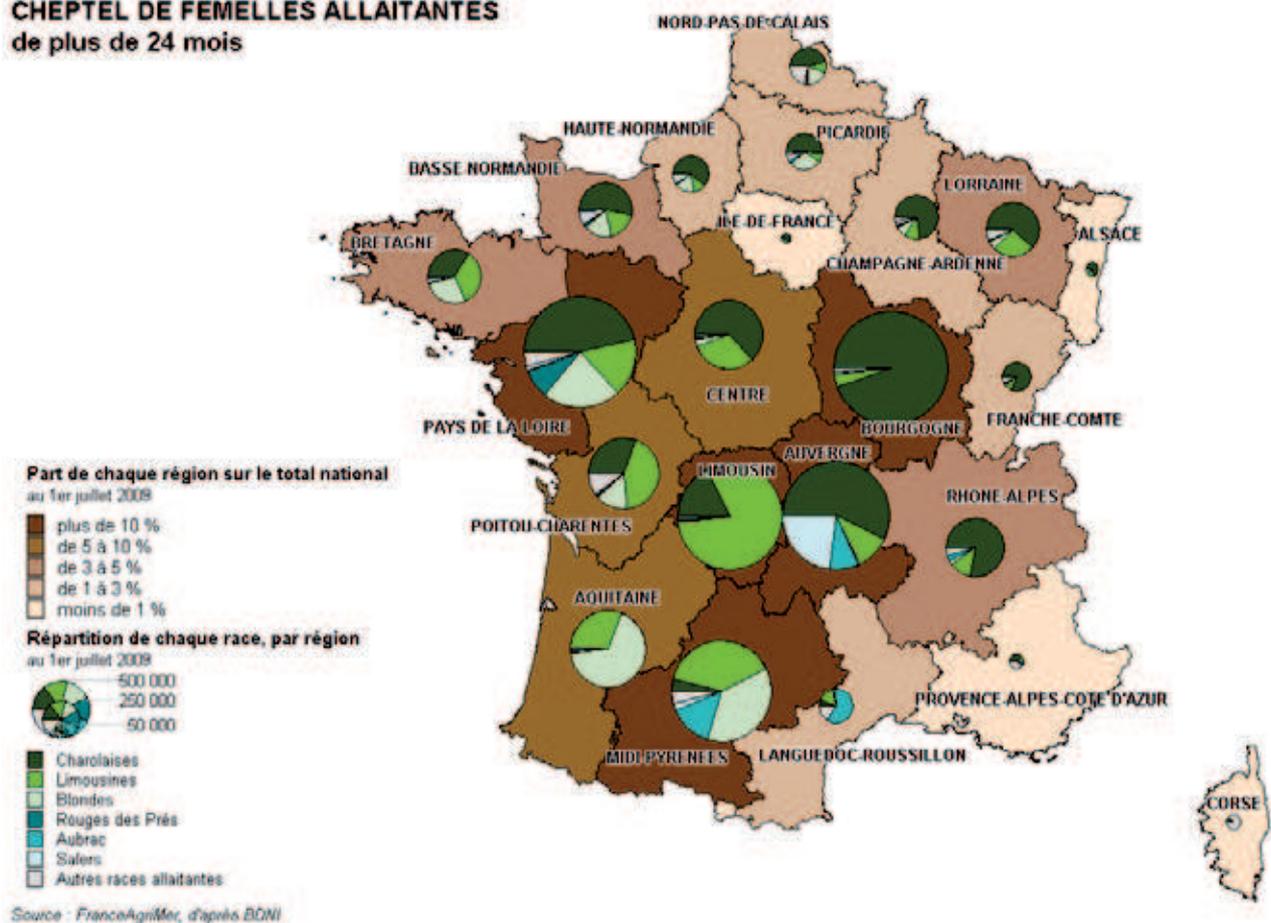
Source : FranceAgriMer, d'après BDNF

Carte 2 **CHEPTEL DE FEMELLES LAITIÈRES de plus de 24 mois**

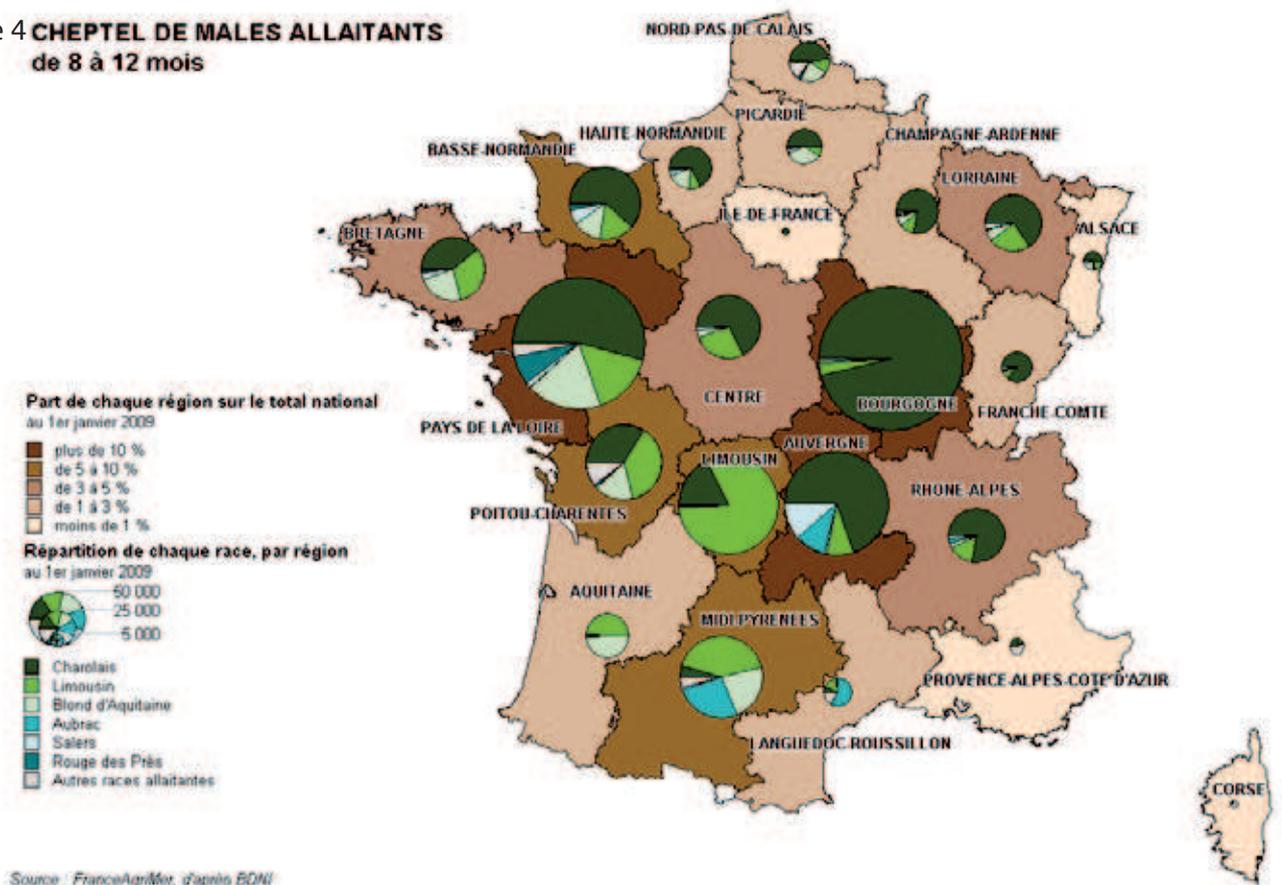


Source : FranceAgriMer, d'après BDNF

Carte 3 **CHEPTEL DE FEMELLES ALLAITANTES de plus de 24 mois**

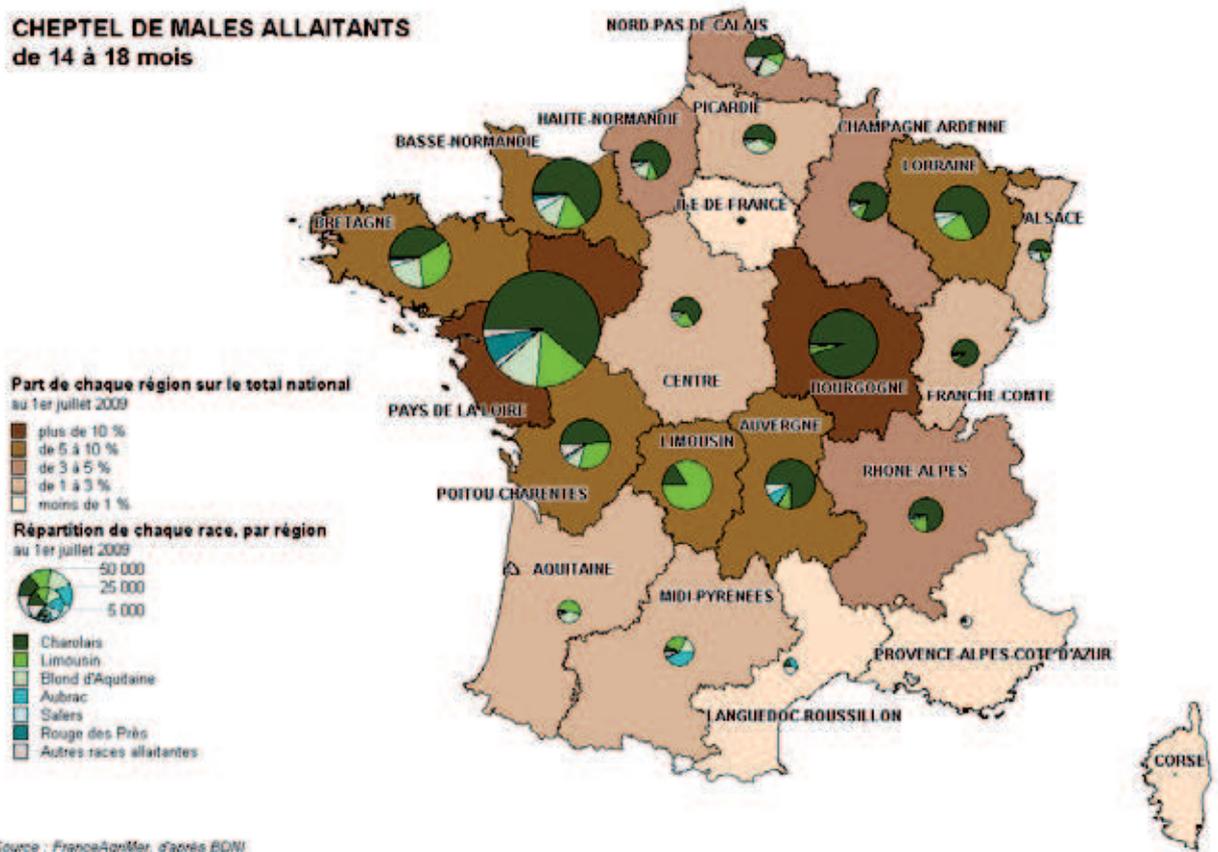


Carte 4 **CHEPTEL DE MALES ALLAITANTS de 8 à 12 mois**

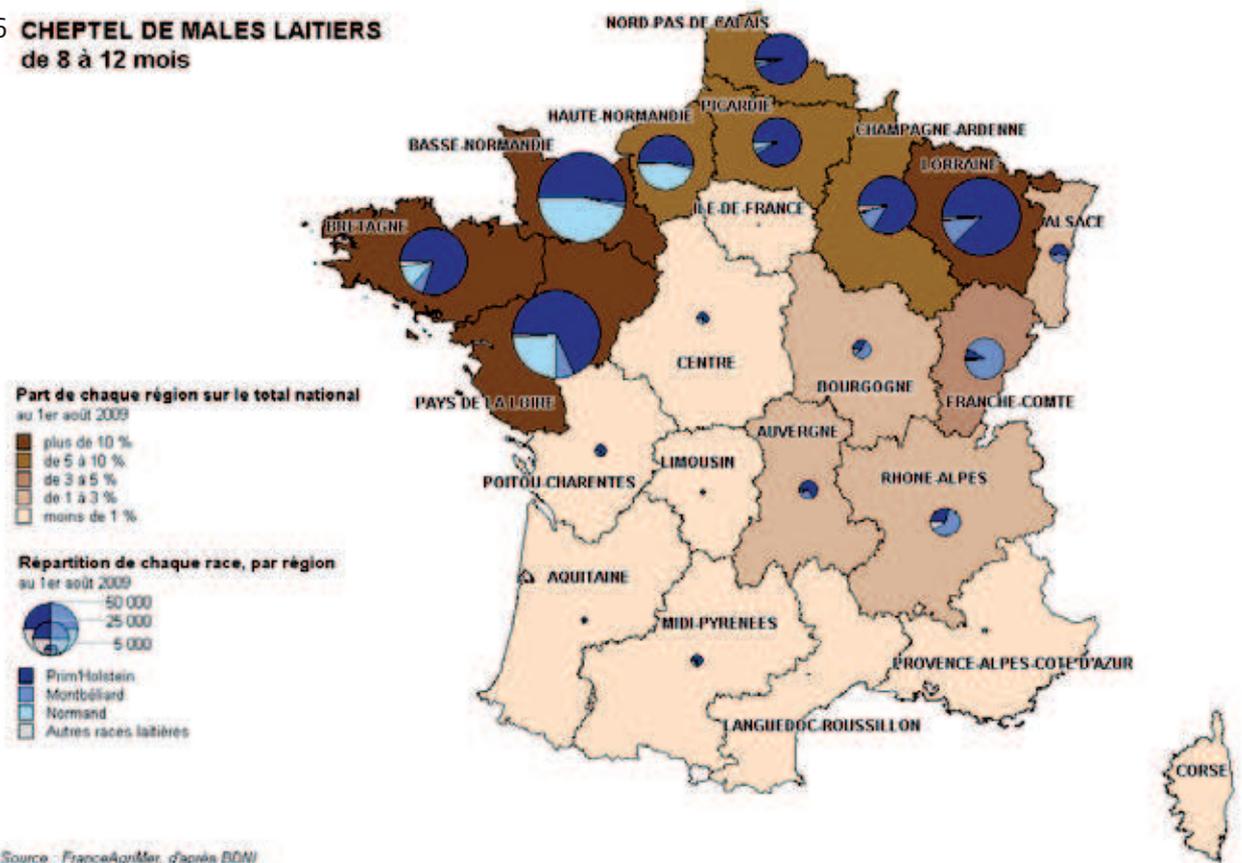




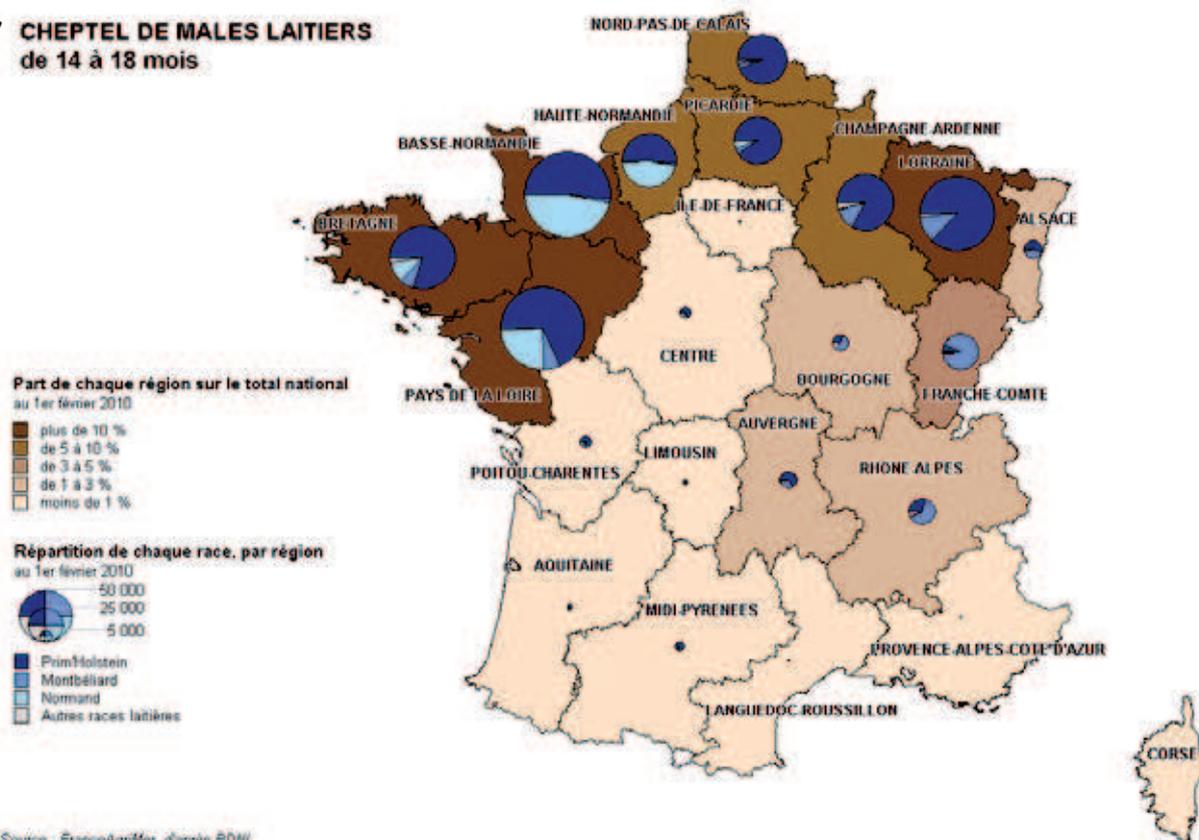
Carte 5 **CHEPTEL DE MALES ALLAITANTS de 14 à 18 mois**



Carte 6 **CHEPTEL DE MALES LAITIERS de 8 à 12 mois**



Carte 7 **CHEPTEL DE MALES LAITIERS de 14 à 18 mois**



Carte 8 **ABATTAGES DE BOVINS MALES de plus de 8 mois Cumul année 2009**

